



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 10 mars 2009

**Préavis no 02/2009 relatif à la
demande de retrait des
amendements au préavis 14/2008
votés le 6 octobre 2008.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 9 mars 2009 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 02/2009, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :


- Transformer ses deux amendements en vœux
- Adopter les statuts du groupement forestier de la Veveyse tels que présentés dans le préavis municipal 14/2008.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 9 mars 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire


Henri van Kuijk




Patricia SAVA